Nº de réf. du site #: 6535- _____

ANNEXE - D

(Révision – mai 2023)

AVIS D'ENLÈVEMENT DE RÉSERVOIRS

RÉSERVÉ AU BUREAU	
Liste de distribution :	
Installateur : ☐ _____	**Nº de réf. de l'incident** :_____
Bureau régional MEGL : ☐ _____	
Bureau central MEGL : ☐ _____	

Le ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux du Nouveau-Brunswick (MEGL) exige que l'Annexe D soit remplie et soit envoyée au MEGL immédiatement après l'enlèvement d'une installation de stockage de produits pétroliers sur un site dans la province du Nouveau-Brunswick ayant une capacité totale de stockage de produits pétroliers supérieure ou équivalente à 2 000 litres.

- Toutes les activités d'enlèvement doivent être effectuées sous la surveillance directe d'un entrepreneur qui possède une licence d'installateur valide dans la province du Nouveau-Brunswick.

- Toutes les activités d'enlèvement de réservoirs de stockage de produits pétroliers devant être entreprises doivent être prévues **cinq (5) jours ouvrables avant la date d'enlèvement**, en communiquant avec le bureau régional du MEGL pertinent, indiqué sur la liste fournie sur la page 4 de ce formulaire.

- Si le site ou les réservoirs sur le site sur lequel l'enlèvement est effectué ne sont pas enregistrés auprès du MEGL, l'Annexe B doit être remplie et annexée au présent formulaire. Veuillez communiquer au 506-453-7945 pour confirmer l'enregistrement du site et/ou pour de l'information.

- En vertu du *Règlement sur le stockage et la manutention des produits pétroliers*, toute personne qui soupçonne ou découvre un produit pétrolier qui fuit ou a fui d'une installation de stockage de produits pétroliers doit **immédiatement** en aviser le ministre (ou la personne désignée).

1. RENSEIGNEMENTS SUR L'EMPLACEMENT DU RÉSERVOIR

Nom de l'installation : _____

Adresse de voirie : _____

Localité : _____

Comté : _____

NID : _____

2. RENSEIGNEMENTS SUR LE PROPRIÉTAIRE DU RÉSERVOIR

Nom du propriétaire : _____

Adresse postale : _____

Adresse de voirie : _____Code postal_____

Personne-ressource : _____

Téléphone : _____

Télécopieur : _____

Courriel : _____

3. RENSEIGNEMENTS SUR L'ENLÈVEMENT DU RÉSERVOIR

Nº DU RÉSERVOIR INSCRIT AU MEGL	CONTENU/CAPACITÉ	DÉSAFFECTATION DU SITE
_____	_____	_____
_____	_____	_____
_____	_____	_____
_____	_____	_____
_____	_____	_____
DATE D'ENLÈVEMENT :_____		

4. ATTESTATION

Je certifie, par les présentes que, à ma connaissance, les renseignements qui figurent dans cette formule sont véridiques, exacts et complets.

NOM DE L'INSTALLATEUR :_____Nº de LICENCE : _____

SIGNATURE DE L'INSTALLATEUR : _____DATE : _____

Réservé au bureau

☐ L'INSPECTEUR DU MEGL N'ÉTAIT PAS SUR LES LIEUX PENDANT L'ENLÈVEMENT DU RÉSERVOIR.

DEMANDE REÇUE PAR :_____.

SIGNATURE D'UN INSPECTEUR DU MEGL : _____.

COORDONNÉES DES BUREAUX RÉGIONAUX

Région	Téléphone	Adresse géographique
1	506 547-2092	159, rue Main Bureau 202 Bathurst (N.-B.) E3A 1A6
2	506 778-6032	316, avenue Dalton Miramichi (N.-B.) E1V 3N9
3	506 856-2374	355, boulevard Dieppe Moncton (N.-B.) E1C 3C7
4	506 658-2558	110, rue Charlotte Bureau 301 Saint-Jean (N.-B.) E2L 2J3
5	506 444-5149	20, rue McGloin Fredericton (N.-B.) E3A 5T8
6	506 473-7744	65, boulevard Broadway Grand-Sault (N.-B.) E3Z 2J6

Vous pouvez vous procurer des formules à n'importe quel bureau régional du ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux, ou en composant le 506-453-7945.